Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LIAISON ROUTIÈRE PIED DU JURA-LÉMAN

Le trafic sous la loupe

Le Département des infrastructures a rendu publique l'étude de trafic de l'axe Pied du Jura-Léman, commandée en juillet 1997 et réalisée pour vérifier la justification du projet de contournement d'Aubonne. Ce rapport technique est un outil utile à l'examen politique de l'opportunité du projet.

L'étude, effectuée par le bureau Transitec, comprend plusieurs chapitres : 1. analyse du réseau routier et du trafic actuel, ainsi que de son évolution, 2. effets de l'évitement d'Aubonne sur le trafic, 3. problématique des gravières dans la région et effets de leur exploitation sur le trafic des poids lourds, 4. analyse des effets locaux de diverses variantes d'évitement d'Aubonne.

Le rapport montre que la liaison principale actuelle entre le Pied du Jura (région de Bière) et le bassin lémanique passe par les localités de Ballens, Apples, Bussy-Chardonney, Denens, Lully et Tolochenaz pour arriver à la jonction autoroutière de Morges-Ouest. C'est le chemin le plus court et le plus rapide. Même si le trafic général stagne et que celui des poids lourds a diminué considérablement ces dernières années, ces localités supportent des nuisances importantes. L'ouverture en 1997 des évitements de Bière et de St-Livres a permis de réaliser une liaison très directe entre Bière et Aubonne, sans toutefois décharger l'axe Bière-Apples-Morges.

A long terme, des projets importants de gravières (gravières du Boiron notamment) pourraient conduire à une augmentation très forte du trafic lourd dans la région, particulièrement sur l'axe Bière-St-Livres-Aubonne-jonction autoroutière. Si l'évitement d'Aubonne peine à trouver une pleine justification sur la base du trafic actuel, il deviendrait indispensable, selon le rapport, avec une exploitation intensive des nouvelles gravières, à moins que d'autres solutions au transport des graviers soient trouvées (transport par le chemin de fer du BAM ou transport mixte).

Les conclusions de cette étude ne préjugent pas de l'opportunité politique du projet de contournement d'Aubonne. Cette décision sera prise ultérieurement, en tenant compte du plan directeur des transports (à l'étude), des impacts sur l'environnement et des

possibilités financières. Ce projet d'évitement figure dans la planification des constructions routières 1996-1999 pour uncoût estimé à 28 millions de francs, mais avec une priorité 3.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 juin 1998

M. Bernard Daucher, chef du Service des routes, 021 / 316 71 30 M. François Forel, chef de la division des routes cantonales, 021 / 316 70 70 M. Jean-Bernard Pfander, ingénieur au Service des routes, 021 / 316 70 76